

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

2009



L'écoute GRETZOISE

Trimestriel d'informations de la ville de Gretz-Armainvilliers - N°83



Le relais emploi

Ce nouveau service de proximité
accompagne les Gretzois

AGF ASSURANCES Allianz

Robert Lebaigue, Agent général



**Auto - Habitation - Santé - Vie
Retraite - Crédits - Placements**

**Entreprises - Artisans
Commerçants - Particuliers**

**Votre nouvelle agence
proche de chez vous**

49, bd Victor Hugo - 77220 Gretz-Armainvilliers

40, rue Pasteur - 77680 Roissy-en-Brie

11, pl. de l'Hôtel de ville - 77400 Lagny-sur-Marne

Tél. : 01 64 42 69 22

Email : h977961@agents.agf.fr


N°Orias : 07 021 027 • www.orias.fr • ACAM : 61, rue Taitbout - 75436 PARIS Cedex

CUCINENEO

Cuisines

design italien

**Rangements
Accessoires
& ustensiles**

 **TRAMONTINA**

MELODY
cucine componibili


BergHOFF
worldwide

l'art de la table



2 Ter rue Gambetta - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS
Tél. : 01 64 06 40 92 - Email : cucineneo.77@orange.fr

SOMMAIRE

Pages 5 à 9

ACTUALITÉS

Pages 10 à 12

RÉTROSPECTIVES

Pages 13 à 17

DOSSIER

Pages 18 et 19

CADRE DE VIE

Page 20

EN BREF

Page 21

INFOS PRATIQUES

Trimestriel d'informations de la ville
de Gretz-Armainvilliers -

Directeur de la publication : Jean-Paul Garcia

Rédacteur en chef : Isabelle Lenoir

Tirage : 3 800 exemplaires

Dépôt légal : à parution

Impression : Caractère

Conception et Régie publicitaire :

CMP - Cédric LOZANO

77435 Marne-la-Vallée cedex 2

Téléphone : 01 64 62 26 00

Nous adressons tous nos remerciements à ceux qui, par leur annonce publicitaire (commerçants, sociétés, industriels) ont souscrit à la parution de cette édition.
Imprimé sur papier PEFC écologique



ÉDITO

Quotidiennement, notre actualité internationale et nationale est marquée par une crise économique et financière qui laissera trace dans l'histoire de notre XXI^e siècle.

Bien que notre région ne soit pas aujourd'hui la plus durement touchée, nous en percevons désormais localement les conséquences.

Si la commune, ne peut évidemment pas pallier seule les effets de cette situation, elle peut en revanche tenter d'apporter quelques réponses et son soutien à nos concitoyens qui, aujourd'hui privés d'emploi, traversent une période difficile.

C'est dans cette logique qu'a été ouvert, début mai, un nouveau service municipal : le relais emploi.

Venant compléter les décisions prises récemment pour favoriser l'essor économique de notre territoire et qui portent leurs fruits avec les premières créations d'emplois dans la zone d'activités Gilbert Pillet, ce nouvel outil nous permet déjà d'apporter une aide efficace à ceux qui en ont le plus besoin.

Mobilisée afin de développer les services nécessaires pour répondre à l'évolution des besoins que vous exprimez, l'équipe municipale travaille également sur :

- la réalisation du complexe dédié à l'accueil de l'enfance (restauration collective et accueil de loisirs), indispensable pour améliorer et augmenter la capacité des services municipaux proposés aux familles. Retardé plusieurs mois pour des raisons administratives, le chantier a repris début avril à notre plus grande satisfaction ;
- la construction d'une structure intercommunale avec les communes d'Ozoir-la-Ferrière, Lésigny et Ferolles-Attilly dont les grands principes sont évoqués dans le dossier de cette publication et pour laquelle une étude de faisabilité est actuellement en cours.

Cette démarche s'inscrit dans notre volonté de développer des projets d'une plus grande ampleur (en matière de création de services ou de mise à disposition d'équipements, par exemple) qu'aucune de nos communes n'a aujourd'hui les moyens de conduire seule.

Bien évidemment, nous reviendrons prochainement sur ces deux dossiers pour vous informer de leur évolution.

Pour le moment, en ces premiers jours de la trêve estivale propice à la détente et aux loisirs, c'est avec un réel plaisir que l'ensemble de l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et d'agréables vacances.

Bien cordialement,

Jean-Paul GARCIA
Maire de Gretz-Armainvilliers
Conseiller général

AGENCE

SANTACREU



TRANSACTION - GESTION - LOCATION

01 64 07 03 36

www.agence-santacreu.com

25, rue de Paris • 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS
E-mail : infos@agence-santacreu.com

Restaurant
Le Marguerit



1, boulevard Aristide Briand - 77220 Gretz-Armainvilliers

Tél. 01 64 07 03 09

Ouvert du lundi au vendredi et le dimanche midi.

Fermé le samedi.



Rendez-vous traditionnel de la vie associative :
Le forum organisé en septembre

ACTUALITÉS

Conseil municipal du 26 mars 2009

LES PRINCIPALES DECISIONS

La commune est l'interlocuteur privilégié de la vie associative locale à laquelle elle apporte son soutien sous différentes formes et notamment financièrement. Un dossier traditionnellement examiné dans le cadre du vote du budget.

Pour profiter pleinement des richesses de la vie associative gretzoise, consultez le guide des associations 2009 publié dans ce numéro du supplément Gretz-Armainvilliers événements.

Associations :

des subventions en hausse

La vitalité des associations locales participe à la qualité de vie des Gretzois. Parallèlement aux aides apportées aux familles afin de favoriser l'accès des plus jeunes aux activités qu'elles proposent, la commune participe au fonctionnement des associations et à la concrétisation de leurs projets en :

- apportant son aide matérielle (mise à disposition des équipements communaux, des moyens logistiques et de communication, ...);
- attribuant des subventions de fonctionnement dont le montant est voté chaque année en Conseil municipal.

Ainsi, pour l'exercice 2009, c'est au total un budget de **151 871 euros** qui a été nominativement attribué :

⇒ aux associations gretzoises proposant des activités

sportives, culturelles et de loisirs : 121 178 euros ;

⇒ aux associations locales et nationales œuvrant dans des domaines d'intérêt général tels que la santé, la solidarité, le droit, la prévention, la jeunesse, ... : 30 693 euros.

Coup de pouce pour l'emploi des jeunes

Dans un contexte particulièrement difficile pour les jeunes en recherche d'emploi, le Conseil municipal a décidé d'augmenter significativement l'aide apportée à la Mission locale du plateau de Brie dont il convient d'assurer la pérennité. Avec l'octroi d'une subvention désormais égale à 1,5 euro par habitant, la commune confirme son engagement auprès d'une structure qui, en 2008, a assuré l'accompagnement de 110 jeunes gretzois âgés de 16 à 25 ans et sortis du système scolaire.

Les délibérations : Conseil du 26 mars 2009

Vote des subventions de fonctionnement accordées aux associations ♦ **Fixation** des taux d'imposition communaux (voir p. 8 et 9) ♦ **Fixation** du montant de la prime annuelle accordée aux agents communaux ainsi que de ses conditions d'attribution ♦ **Institution** d'un régime indemnitaire au bénéfice des agents contractuels appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs (indice supérieur à 380) ♦ **Adoption** du budget primitif de la commune (voir p. 8 et 9) ♦ **Reconduction** du montant de la surtaxe d'assainissement ♦ **Adoption** du budget primitif du service d'assainissement ♦ **Validation** de la démarche engagée pour le projet de création d'une communauté de communes entre les villes de Férolles-Attilly, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière et Gretz-Armainvilliers (voir p. 13 à 15) ♦ **Décision** de faire bénéficier d'une « activité golf » tous les écoliers des classes de CM2 ♦ **Décision** d'organiser des mini-classes d'environnement ♦ **Adoption** de l'avenant n°5 à la convention pour la gestion des services de transport public du réseau Gretz-Tourman-Ozoir ♦ **Approbation** de la convention de coopération avec Pôle emploi, nécessaire à l'ouverture du Relais emploi communal (voir p. 16 et 17).



Du côté des parents

PRÉPAREZ UNE RENTRÉE SANS FAUTE !

Dans quelques semaines, après la trêve estivale, le quotidien reprendra ses droits... Côté organisation, l'essentiel à savoir pour réussir la rentrée ...

INSCRIPTIONS SCOLAIRES : C'EST OBLIGATOIRE ...

Pour l'entrée en maternelle :

Les parents des enfants nés en 2006 ainsi que de ceux qui n'ont jamais été scolarisés à Gretz doivent se présenter en mairie afin d'inscrire leur enfant. Cette formalité est obligatoire. Il vous sera délivré un document nécessaire pour finaliser l'inscription auprès de l'équipe enseignante.

Pour l'entrée au cours préparatoire :

À l'exception des familles dont les enfants sont scolarisés en maternelle à l'école Leclerc pour qui cette démarche n'est pas nécessaire (la directrice étant chargée de la maternelle et de l'élémentaire), les parents des écoliers devant intégrer la classe de cours préparatoire doivent se présenter en mairie afin de remplir une fiche d'inscription.

Pour inscrire votre enfant, merci de vous présenter au service des affaires scolaires avec :

- le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance ;
- le carnet de santé de l'enfant à jour des vaccinations ;
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ;
- vos numéros de sécurité sociale et d'allocataire de la Caisse d'allocations familiales.

SERVICES PÉRISCOLAIRES : LES INSCRIPTIONS DE RENTRÉE SERONT CLOSES LE 28 AOÛT !

Restauration collective :

Le service de restauration collective fonctionnera dès le jeudi 3 septembre.

Le service accueille en priorité les écoliers dont les deux parents travaillent.

Tarif 2009 : **3,10 euros** par repas.

Accueil pré et post scolaire :

L'accueil pré et post scolaire est accessible à tous les écoliers Gretzois, la priorité étant accordée aux enfants dont les deux parents travaillent. Suivant l'établissement scolaire d'affectation, les enfants sont accueillis soit à l'école Georges Travers, soit au château du Val des Dames. Dans ce dernier cas, les transports sont assurés par car.

Ce service est assuré le lundi, mardi, jeudi et vendredi, le matin de 7 heures à 8 h 15 et le soir de 16 h 30 à 19 heures

Tarifs 2009 :

→ le matin : **1,50 euro**

→ le soir (inclus le goûter) : **2,60 euros**

Accueil de loisirs :

L'accueil de loisirs fonctionne tous les mercredis et durant les vacances scolaires. Les enfants âgés de 3 ans révolus à 14 ans (date anniversaire) sont accueillis soit à l'école Georges Travers, soit au château du Val des Dames.

Les enfants dont les deux parents travaillent sont pris en charge en priorité.

L'accueil de loisirs sera fermé le lundi 31 août et le mardi 1^{er} septembre. Il fonctionnera dès le mercredi 2 septembre.

Tarifs 2009 : en fonction des revenus et de la composition de la famille (pour les nouveaux inscrits, merci de produire votre avis d'imposition 2007).

Pour inscrire votre enfant :

Les inscriptions aux services municipaux (restauration, accueil périscolaire, accueil de loisirs) se font uniquement en mairie auprès du service des Affaires scolaires (et non téléphoniquement). Elles ne sont prises en considération qu'en échange du paiement.

Merci de vous présenter avec :

- les deux dernières fiches de salaire des deux parents ;
- votre avis d'imposition 2007 (pour les nouveaux inscrits).

Attention : les inscriptions pour les services périscolaires seront ouvertes entre le lundi 20 juillet et le vendredi 28 août. Pour des démarches rapides, pensez à vous présenter avec votre calendrier de réservation préalablement établi (déjà à votre disposition à l'accueil du service).

LA RENTRÉE : C'EST PARTI POUR UNE ANNÉE STUDIEUSE !

La rentrée scolaire aura lieu le **mercredi 2 septembre 2009** pour les collégiens et lycéens ayant cours le mercredi. Pour les enfants scolarisés à l'école maternelle ou à l'école primaire, la rentrée aura lieu le **jeudi 3 septembre 2009**.

♦ Écoles maternelles :

	Georges Travers	Victor Hugo	Leclerc
Petite section	8h30	8h30	8h30
Moyenne section	13h30	13h30	13h30
Grande section	13h30	10h00	13h30

♦ Écoles élémentaires

Georges Travers, Victor Hugo et Leclerc : 8 h 30

♦ Collège Hutinel :

Mercredi 2 septembre de 8h30 à 12h30 : élèves de 6^e

Jeudi 3 septembre :

- de 8h30 à 12h30 : élèves de 6^e et de 3^e
- de 9h30 à 12h30 : élèves de 5^e et 4^e

SPORT ET CULTURE : LA VILLE ACCOMPAGNE LES FAMILLES

Pour permettre à tous les jeunes de profiter de la richesse de la vie associative de la commune, la municipalité soutient financièrement les familles en remettant à chaque enfant scolarisé (de la grande section de maternelle à la 3^e), deux bons (d'une valeur totale de 40 euros) permettant de financer leur adhésion aux associa-

tions subventionnées par la ville.

Pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune ainsi qu'au collège Hutinel, ces bons seront remis, courant septembre, par les enseignants. Pour les jeunes Gretzois fréquentant d'autres établissements scolaires, les familles sont invités à se présenter en mairie avec un certificat de scolarité.

ÉQUIPEMENT ET MOBILITÉ : DES AIDES POUR LES COLLÉGIENS ET LES LYCÉENS

Bons de fournitures scolaires :

Les familles des jeunes Gretzois scolarisés au collège (de la 6^e à la 3^e) ainsi que celles des jeunes inscrits en section CAP des lycées bénéficient d'une aide financière destinée à l'achat de fourni-

tures scolaires, délivrée sous forme d'un bon d'une valeur de 27 euros, valable, en une seule fois, dans l'une des deux librairies de la commune.

Les bons ont été distribués aux élèves du collège Hutinel courant juin.

Les jeunes Gretzois fréquentant d'autres établissements scolaires sont invités à se présenter en mairie avec un certificat de scolarité.

Subvention pour l'acquisition de la carte « Imagine R » :

La commune contribue à alléger la charge financière supportée par les familles des collégiens et lycéens gretzois en subventionnant la carte « Imagine R » à hauteur de 115,40 euros. Pour bénéficier de cette aide, les familles doivent souscrire un abonnement « Imagine R - Seine-et-Marne » dont le coût, après déduction de la subvention communale, s'établira à 36,50 euros pour l'acquisition d'une carte deux zones (4^e et 5^e zones).

Le dossier d'abonnement est à demander aux guichets de la SNCF ou de la RATP. Il devra, après validation par l'établissement scolaire, être déposé en mairie, accompagné soit du chèque correspondant, soit d'un RIB ou d'un RIP.

L'AGENDA DES VACANCES

Vacances de la Toussaint : du vendredi 23 octobre après la classe au jeudi 5 novembre au matin.

Vacances de Noël : du vendredi 18 décembre après la classe au lundi 4 janvier au matin.

RENTREZ «MALIN» !

Pour gagner du temps, pensez à accomplir toutes ces formalités (et notamment les inscriptions aux services périscolaires) le plus rapidement possible et à vous présenter au service des affaires scolaires avec un dossier complet. Vous éviterez ainsi l'attente liée à l'affluence toujours plus importante à l'approche de la rentrée scolaire !



Mairie annexe (accès entre la salle n°1 et le CCAS)

Accueil : le lundi, mardi, mercredi et vendredi de

8 h 45 à 11 h 45 et de 14 h 15 à 17 h 15

le jeudi de 14 h 15 à 17 h 15

et le samedi de 8 h 45 à 11 h 45

01 64 42 83 33

enfance.scolaire@mairie-gretz.fr





Budget primitif 2009

PRÈS DE 11 MILLIONS D'EUROS AU SERVICE DES GRETZOIS

Voté le 26 mars dernier, le budget primitif 2009 s'inscrit dans la continuité des grands principes qui guident l'action de l'équipe municipale et qui permettent :

- d'assurer à la commune une situation financière particulièrement saine ;
- de limiter le taux communal des 4 taxes locales à un niveau envié.

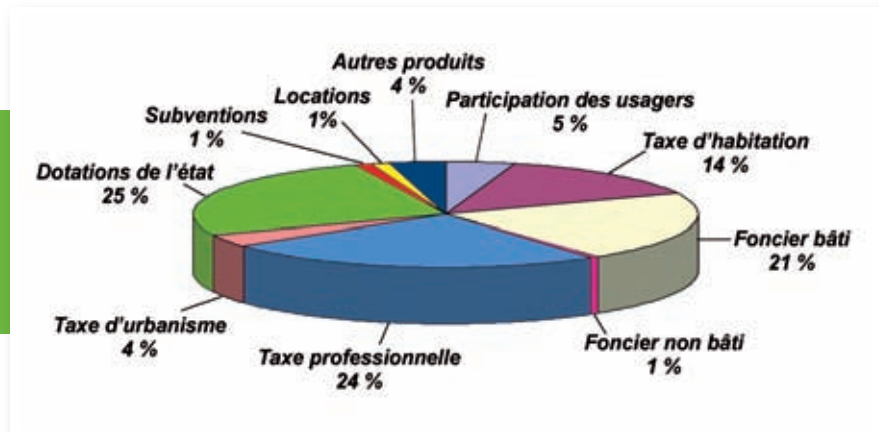
Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 983 400 euros.

Section de fonctionnement : 8 610 740 euros

Section d'investissement : 2 372 660 euros

Quelques chiffres pour illustrer les choix que nous avons fait pour Gretz et les Gretzois en matière de gestion quotidienne (fonctionnement).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT INSCRITES AU BUDGET 2009



Une fiscalité locale modérée et enviée

La modération de la fiscalité de notre commune est une réalité reconnue qui, comme vous pourrez le constater à la lecture du tableau publié ci-contre, se confirme encore cette année, malgré l'augmentation, de 2,8 %, des taux communaux décidée à l'unanimité du Conseil municipal.

En effet, malgré la rigueur budgétaire imposée de longue date et après 4 années de stabilité, cette augmentation était devenue indispensable pour permettre à la commune de continuer à répondre aux besoins des Gretzois et à maintenir un niveau d'investissement satisfaisant.

	Gretz	Tournan	Ozoir	Brie	Pontault	Roissy
Taxe d'habitation	11,92%	17,01%	18,36%	12,36%	24,65%	17,52%
Taxe foncière propriétés bâties	17,91%	21,35%	26,87%	17,33%	26,01%	26,36%
Taxe foncière propriétés non bâties	36,68%	84,23%	101,82%	55,48%	75,41%	60,67%
Taxe professionnelle	9,65%	11,96%	16,71%	13,05%	16,94%	15,42%

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT INSCRITES AU BUDGET 2009

Maintenir et développer les services offerts à la population tout en contenant les dépenses de fonctionnement à un niveau raisonnable se révèle un exercice de plus en plus difficile chaque année. Aujourd'hui, seule une rigueur constante dans la gestion quotidienne nous permet d'y parvenir, malgré, notamment :

- ▶ des contraintes fortes (coût des énergies, des prestations de services, évolution des rémunérations, ...) ;
- ▶ l'augmentation (2 % en moyenne), des subventions accordées aux associations pour soutenir leurs activités ;
- ▶ l'effort consenti pour répondre à l'évolution des besoins des Gretzois avec, par exemple, la création du relais-emploi et l'augmentation de la capacité du service d'accueil de loisirs.

Le budget de fonctionnement par secteurs d'interventions

(pour 100 euros dépensés par la ville)



Action sociale
et services aux familles :
22 €



Patrimoine :
8 €



Transport :
2 €



Sport – Loisirs / culture :
6 €



Services généraux :
21 €



Scolaire
Enseignement :
10 €



Cadre de vie :
15 €



Amortissements
des immobilisations
4 €



Autofinancement
12 €

RÉTROSPECTIVE



À travers la ville...

UN CARNAVAL HAUT EN COULEURS !

C'est sous un soleil printanier et au rythme très latino des percussions du Carillon gretzois, que s'est déroulé le carnaval des enfants des écoles, le samedi 21 mars.

Arrosé d'une pluie de confettis multicolores, le cortège composé d'enfants des trois groupes scolaires, mais également de nombreux parents qui avaient tenu à s'associer à la fête, a bruyamment accompagné le Bonhomme Carnaval jusqu'à la place du Mesnil où une ovation du public accompagna son embrasement.

Un après-midi bien joyeux qui s'est achevé autour d'une collation offerte par la commune aux participants.



Chasse aux œufs

LES GOURMANDS ÉTAIENT LÀ !

Nul ne peut plus en douter, la très prisée chasse aux œufs traditionnellement organisée à l'arboretum du Val des Dames le dimanche de Pâques... est bien l'animation communale préférée des petits gourmands !

En effet, cette année encore, ce rendez-vous proposé par la commune avec la participation de nombreux bénévoles et celle de la SNCF qui avait tenu à gâter les jeunes Gretzois en offrant quelques friandises, a remporté un vif succès.

Pendant que les plus grands se mesuraient à différents jeux qui leurs permettaient de remporter ces très éphémères trophées, les plus jeunes ont courageusement couru le parc à la recherche des précieuses confiseries... aussitôt consciencieusement enfouies dans les sacs à dos offerts à cet effet par l'association de Pêche gretzoise.

Journées des cultures du monde

UN WEEK-END POUR UN TOUR DU MONDE

Les 28 et 29 mars, les visiteurs qui se sont succédé tout au long du week-end dédié aux « Cultures du monde », se sont offerts une belle balade colorée à la découverte de ces contrées pour certaines méconnues de l'Asie à l'Amérique du sud en passant par l'Afrique.

Ainsi, en complément des conférences, les organisateurs proposaient de nombreux stands ou animations dédiés à la découverte de traditions gastronomiques et festives qui ont ravi les palais et fait résonner la Maison de la culture et des Loisirs de rythmes bien entraînants !

Cette manifestation a également suscité l'intérêt des plus jeunes qui ont été nombreux, soit à participer aux différents ateliers créatifs proposés, soit à se mesurer dans le cadre du concours de dessin organisé pour l'occasion.



Les enfants récompensés pour leur participation au concours de dessin.





RÉTROSPECTIVE

Au centre de loisirs JARDINIERS EN HERBE

Le 21 avril dernier, la collection d'arbres rares de l'arboretum du Val des Dames, s'est enrichie d'un nouveau spécimen : un chêne de macédoine, dont le bois servit jadis à construire le Cheval de Troie et que les visiteurs ne tarderont pas à repérer aisément grâce à son feuillage panaché vert et blanc.

Cette plantation réalisée par les enfants fréquentant l'accueil de loisirs est venue clore un cycle d'activités consacré à l'arrivée du printemps. Mise à profit pour observer le site fort riche où ils sont accueillis chaque jour, cette semaine fût également l'occasion pour les enfants de participer à une séance de dégustation dédiée à la découverte de quelques fleurs comestibles. Une expérience gastronomique inédite pour beaucoup d'entre-eux et qui a remporté un vif succès !

En centre ville

UNE BROCANTE BIEN ORCHESTRÉE !

Dimanche 26 avril, bravant la petite pluie du matin suivie d'un temps plus clément et somme toute agréable, la 19^e brocante organisée par les membres du Club cartes et collections de la MCL aidés de nombreux amis, a connu un vif succès et une forte fréquentation. Dans une ambiance familiale et conviviale, les chineurs ont arpenté les stands des deux cents exposants présents aux abords de la mairie. Les amateurs de musique ont également pu profiter d'un concert de l'harmonie du Carillon gretzois.



Challenge Alain Guedo

60 ÉQUIPES EN LICE

Organisé sur deux journées (les 1^{er} et 8 mai) le challenge « Alain Guedo » a réuni cette année 60 équipes de jeunes footballeurs franciliens. Consacré aux plus jeunes, âgés de 7 à 11 ans, le premier tournoi a vu 48 équipes se disputer la réplique du célèbre trophée de bronze, dont la sculpture originale, conservée en mairie, sera décernée à l'équipe qui parviendra à remporter trois victoires consécutives. Cette année, très en forme, ce sont les équipes de Paris XIX^e « Solitaire » qui se sont imposées dans les deux catégories

« poussins » et « benjamins » et ont reçu, en présence de nombreux élus gretzois, le trophée des mains du Maire, Jean-Paul Garcia. Le week-end suivant, c'est aux footballeurs plus aguerris et âgés de moins de 13 ans que le SCGT football avait donné rendez-vous sur le stade du Val des Dames. Après une journée de matches entre les douze équipes qui avaient répondu à l'invitation et une finale très disputée, la victoire est revenue à l'équipe de Bry-sur-Marne.



Au grand complet, l'équipe des bénévoles emmenée par Fabien Elm'Kelleb, Président du SCGT Football, sans laquelle l'organisation de ce challenge annuel ne serait pas possible.

RÉTROSPECTIVE



Rencontre interécoles UN CROSS TRÈS COURU !

Samedi 16 mai, la première édition du cross interécoles, organisée par la municipalité et les parents d'élèves des trois groupes scolaires a réuni 275 concurrents. Accueillis dans l'environnement privilégié et parfaitement adapté du parc du Val des Dames, les jeunes sportifs se sont mesurés par catégories d'âge (de la petite section de maternelle au CM2) et sur des distances adaptées à leurs capacités physiques : 250, 500, 750 et 1000 mètres. À l'issue de cette matinée sportive, les trois premiers garçons et trois premières filles de chaque catégorie ont été récompensés, une distinction spéciale étant par ailleurs décernée à une concurrente particulièrement méritante et combative. Appréciée des écoliers comme de leurs parents, cette rencontre conviviale devrait s'inscrire durablement dans le calendrier sportif de la commune. C'est du moins ce qu'espèrent de nombreux jeunes concurrents, très motivés, qui ont d'ores et déjà prévus de s'entraîner assiduellement !
Bravo à tous les participants !



Concours de pêche : UNE BELLE PRISE !

Dimanche 17 mai, fêtant par la même occasion son vingtième anniversaire, l'association « la pêche gretzoise » organisait son concours de pêche annuel, sur le site de la mare Pinçon. Malgré un temps pluvieux, ce rendez-vous incontournable pour les passionnés a attiré une quarantaine de participants. De belles prises ont été réalisées et parmi les perches, tanches et autres gardons, une truite d'1,800 kg !

À l'issue du concours, Jean-Paul Garcia a remis les récompenses aux pêcheurs les plus méritants. Parmi les personnalités, étaient présents des représentants de la Fédération départementale de la pêche, Alban Benoist et son collègue Mickaël Bruhais.

Nous félicitons Yann Pidou, le plus jeune adhérent, qui a reçu la médaille d'or de la fédération, en récompense de son assiduité et de son attitude aux cours.

26 avril et 8 mai : GRETZ SE SOUVIENT ...

Le dimanche 26 avril, jour de la commémoration de la déportation puis le vendredi 8 mai, date du 64^e anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie, la commune a organisé deux cérémonies patriotiques placées sous le signe du recueillement et de l'émotion.

Accueillis devant la mairie, les élus, les représentants des anciens combattants et les Gretzois se sont ensuite dirigés, en cortège et accompagnés par l'harmonie du Carillon gretzois, vers le monument aux morts où sont traditionnellement rendus les hommages.

Marquée par une mobilisation importante, la cérémonie du 8 mai s'est déroulée en présence des enfants de l'école Georges Travers et d'une délégation de la caserne de pompiers de Tourman-en-Brie, venue rendre hommage à l'engagement de ce corps dans différents conflits.

À cette occasion, Monsieur Bernard Gincourt, Président du groupe amical des anciens combattants et victimes de guerre de Gretz-Armainvilliers et ses environs, a remis la croix du combattant à Monsieur Steven Macé pour son engagement au Kosovo et en ex-Yougoslavie. Âgé de seulement 29 ans, ce dernier est désormais le plus jeune ancien combattant gretzois.

Associés à la commémoration du 8 mai,
les enfants ont récité un poème de Paul Éluard appris pour l'occasion.



Actuellement à l'étude : L'INTERCOMMUNALITE

Une étude de faisabilité portant sur la création d'une communauté de communes entre la ville et celles d'Ozoir-la Ferrière, Lésigny et Ferrolles-Attilly est en cours.

Depuis de nombreuses années, Gretz-Armainvilliers, à l'instar de toutes les villes françaises, travaille en collaboration avec plusieurs autres communes associées dans le cadre de divers syndicats, tels que le Sietom.

Au delà de cette coopération déjà bien présente dans notre vie quotidienne, la commune réfléchit aujourd'hui au développement de l'intercommunalité qui permettrait, d'une part, de trouver des solutions à des problématiques qu'aucune commune n'a les moyens de gérer seule et, d'autre part, de travailler sur des dossiers qui nécessitent d'être appréhendés de façon plus globale, bien au delà des limites territoriales communales ou des capacités financières des uns et des autres.

Courant 2007, une première étude portant sur un projet de coopération entre les communes de Gretz-Armainvilliers, Ozoir-la-Ferrière et Tournan-en Brie a été programmée. Le nouveau Maire de Tournan-en-Brie ayant exprimé son désintérêt pour

cette association, ce projet est aujourd'hui abandonné.

Face à ce constat et compte tenu, d'une part, de l'intérêt de conduire des actions communes dans certains domaines, et, d'autre part, des exigences de l'État qui souhaite achever rapidement la carte de l'intercommunalité, il a été décidé d'envisager la création d'une communauté de communes avec les villes d'Ozoir-la-Ferrière, Lésigny et Férolles-Attilly.

Lors de sa séance du 26 mars dernier, le Conseil municipal a délibéré sur la réalisation d'une nouvelle étude, actuellement en cours. C'est sur cette base que les élus des communes concernées seront amenés à se prononcer sur l'opportunité de cette coopération.

Bien évidemment, nous reviendrons prochainement sur ce sujet important et un peu complexe. Néanmoins et afin de vous permettre de bien l'appréhender, il nous a semblé d'ores et déjà utile de préciser certains points d'ordre général.



L'intercommunalité en France : quelques repères

- Au 1^{er} janvier 2009, la France comptait 2 601 structures intercommunales à fiscalité propre. Ainsi, avec plus de 56 millions de français concernés et plus de 9 communes sur 10, la couverture intercommunale de la France est désormais presque achevée. Dans notre département, 39 structures intercommunales ont été créées. Elles regroupent 382 communes et 981 885 Seine- et-Marnais.
- La coopération intercommunale s'exerce dans le cadre d'une structure administrative : l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Il existe quatre formes d'EPCI à fiscalité propre :
 - le syndicat d'agglomération nouvelle;
 - la communauté urbaine (plus de 500 000 habitants);
 - la communauté d'agglomération (plus de 50 000 habitants et ville centre de plus de 15 000 habitants)
 - la communauté de communes, pour laquelle aucune condition de population n'est exigée, le seul impératif étant de définir un périmètre d'un seul tenant et sans enclave.

Dans le cas de la création de l'intercommunalité entre les villes d'Ozoir-la-Ferrière, Lésigny et Férolles-Attilly, c'est cette dernière forme d'EPCI qui s'impose.

Une communauté de communes : pour quoi faire ?

La communauté exerce exclusivement les compétences qui lui ont été transférées par les communes membres (principe de spécialité).

Ces compétences peuvent être classées en 3 catégories :

- ⇒ **Les compétences obligatoires :** celles pour lesquelles la loi exige qu'elles soient exercées par la communauté. Il s'agit de l'aménagement du territoire et du développement économique ;
- ⇒ **Les compétences optionnelles :** les textes imposent aux communautés de gérer, en plus de leurs compétences obligatoires, au minimum une compétence relevant des domaines suivants : protection et mise en valeur de l'environnement ; politique du logement et du cadre de vie ; création, aménagement et entretien de la voirie ; construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs ou scolaires ; action sociale ; assainissement.
- ⇒ **Les compétences facultatives :** en dehors de toutes obligations légales, les communautés peuvent choisir d'opérer d'autres transferts.

COMPÉTENCES EXCLUSIVES ET COMPÉTENCES PARTAGÉES :

La communauté de communes peut exercer les compétences qui lui ont été transférées, soit de manière exclusive (la commune ne dispose alors plus d'aucune capacité d'intervention dans le domaine concerné), soit de manière partagée, les possibilités d'interventions de chacun étant alors définies dans le cadre de l'intérêt communautaire.

Qui désigne ? Qui décide ?

Les délégués chargés de représenter la commune au sein du Conseil communautaire sont désignés par les Conseils municipaux des villes membres.

Le nombre de délégués représentant chacune des communes est fixé par les statuts, étant entendu que :

- chaque commune doit compter au minimum un délégué ;
- qu'aucune des communes ne peut, à elle seule, occuper plus de la moitié des sièges du Conseil de la communauté.

Les conseillers communautaires siègent au sein de l'organe délibérant qui approuve les décisions : le Conseil de la communauté. Celui-ci se réunit au minimum une fois par trimestre dans le cadre de séances publiques.

Le président et les vice-présidents sont élus par le Conseil de la communauté parmi ses membres. Le président est l'organe exécutif de la structure. À ce titre, entre autres prérogatives, il fixe l'ordre du jour des séances et met en œuvre les décisions.

Les ressources financières

Les communautés de communes sont dotées de ressources et d'une fiscalité propres. Les recettes principales proviennent :

- de l'État qui apporte son soutien dans le cadre d'une Dotation globale de fonctionnement (DGF) ;
- de la fiscalité locale, levée dans le cadre de quatre régimes fiscaux différents, dont le choix est laissé à l'appréciation de chaque EPCI :
 - la Taxe professionnelle unique (TPU), dans ce cas la communauté perçoit la totalité de la Taxe professionnelle ;

- la fiscalité additionnelle sur les quatre taxes locales ;
- la fiscalité mixte. Dans ce cas, la communauté, en plus de la TPU, prélève une fiscalité additionnelle sur les ménages ;
- la Taxe professionnelle de zone (TPZ). Dans ce cas, en complément de la fiscalité additionnelle sur les quatre taxes, la communauté perçoit la taxe professionnelle générée sur certaines zones.

La procédure de création

Très encadrée par l'État, la création d'un EPCI s'inscrit dans une procédure précise :

Les Conseils municipaux qui souhaitent s'associer délibèrent pour demander au Préfet de prendre un arrêté de périmètre de consultation.



Dans un délai de deux mois, le Préfet apprécie la demande et décide, soit de donner suite à la demande initial, soit de la modifier, soit de la refuser.



Une fois le périmètre de consultation arrêté, les Conseil municipaux disposent d'un délai de 3 mois pour délibérer.



Après consultation des communes : le Préfet décide de créer ou de ne pas créer l'EPCI

Ozoir-la Ferrière ►

Superficie : 1 558 hectares
Population : 20 463 habitants
Habitants : Les Ozoiriens
Canton : Roissy-en-Brie
Maire : Jean-François Oneto
Pour en savoir plus :
www.mairie-ozoir-la-ferriere.fr



◀ Férolles Attilly :

Superficie : 1 276 hectares • Population totale : 1 112 habitants
Habitants : Les Férollais • Canton : Brie Comte Robert
Maire : Eric Gizolme • Pour en savoir plus : www.ferolles-attilly.fr

Lésigny ►

Superficie : 1 013 hectares
Population totale : 7 686 habitants
Habitants : Les Lésigniens
Canton : Brie Comte Robert
Maire : Gérard Ruffin
Pour en savoir plus :
www.mairie-lesigny.fr



◀ Gretz-Armainvilliers :

Superficie : 1 351 hectares
Population totale : 7 848 habitants
Habitants : Les Gretzois
Canton : Tournan-en-Brie
Maire : Jean-Paul Garcia

Un nouveau service à disposition des Gretzois : LE RELAIS EMPLOI

Dans un contexte économique difficile, la commune s'engage en faveur de l'emploi en créant, en partenariat avec Pôle emploi, un service totalement dédié : le relais emploi.

La recherche d'un emploi est bien souvent une démarche solitaire, parfois compliquée par des problèmes de mobilité, durant laquelle le courage et la persévérance sont mis à rude épreuve.

Face à ce constat et dans un contexte d'évolution défavorable des chiffres du chômage (328 Gretzois sont actuellement inscrits à Pôle emploi), la création du Relais emploi constitue, en complément des actions entreprises pour assurer l'essor économique de la commune, l'un des éléments de la réponse apportée par la municipalité à cette problématique difficile.

Un service de proximité

Le Relais emploi, installé dans des locaux clairs et agréables situés boulevard Victor Hugo, a ouvert ses portes le 4 mai dernier. Service municipal de proximité, créé en partenariat avec Pôle emploi, il a pour mission :

- d'accueillir et d'accompagner les Gretzois en recherche d'emploi dans des conditions

favorables, notamment en terme de proximité et de facilités d'accès ;

- d'animer un dispositif d'assistance aux chefs d'entreprises, commerçants, artisans et employeurs particuliers : aide au recrutement par la participation à la sélection des candidats, informations ciblées sur le choix du contrat de travail ou les aides en faveur de l'emploi, par exemple ;
- de développer les partenariats avec les acteurs de ce secteur, dont la Mission locale du Plateau de Brie (chargé de l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire), l'association Travail Entraide et bien évidemment Pôle emploi.

Une logistique adaptée et un accompagnement personnalisé

Le relais emploi dispose de l'équipement et des ressources indispensables à la conduite d'une recherche d'emploi efficace : accès Internet en libre service,

documentation adaptée aux différents besoins, matériel bureautique et bien sûr, les offres de Pôle emploi, des employeurs gretzois et de la presse locale.

Au-delà, animé par une professionnelle expérimentée, Madame Sidonie Lerer, le Relais emploi propose différentes prestations telles que l'aide à la rédaction du curriculum vitae, l'apprentissage des techniques de recherche et éventuellement, lorsque le besoin s'en fait sentir, un accompagnement plus spécifique indispensable à ceux qui souhaitent bâtir un nouveau projet professionnel impliquant, par exemple, une reconversion ou une formation.

L'emploi et le développement économique : deux notions indissociables

De longue date, la commune s'est attachée à développer des politiques incitatives en matière d'essor économique. C'est ainsi, qu'au fil des années, ont été créées une zone industrielle puis une zone d'activités qui, associées aux activités implantées en centre-ville, génèrent environ



INAUGURATION

Le relais emploi a été officiellement inauguré le 26 mai dernier dans le cadre d'une après-midi portes ouvertes suivie d'une rencontre à laquelle la municipalité avait tenu à associer les principaux acteurs de ce secteur, partenaires institutionnels ou économiques.

Occasion privilégiée de prendre un premier contact l'opération portes ouvertes a rencontré un vif succès auprès des participants, accueillis par les élus Gretzois, dont Jean-Paul Garcia, Nathalie Bourges et Régis Poubelle, Conseiller municipal délégué aux zones d'activités et à l'emploi.



3000 emplois auxquels viendront s'ajouter ceux liés à la réalisation, en cours, de la zone d'activités Gilbert Pillet (13 hectares d'activités mixtes). D'ores et déjà, agissant en véritable interface entre les recruteurs et les candidats, le Relais emploi a permis d'accompagner l'ouverture du restaurant Mac Donald's implanté sur ce nouveau site. Ainsi, dressé au terme d'une collaboration active et fructueuse, le bilan de cette première opération de partenariat s'avère encourageant, près de la moitié des 37 postes créés ayant été pourvue par des demandeurs d'emploi gretzois.



La journée s'est achevée par une présentation de ce nouveau service par Jean Paul Garcia et Frédéric Argis, directeur de l'agence Pôle emploi de Roissy-en-Brie.

EN PRATIQUE ...



Le Relais emploi est situé au 49 Boulevard Victor Hugo.

Accueil : de 9 h 00 à 11 h 45

les lundis, mardis, jeudis, vendredis ainsi que les 1^{er} et 3^e samedis de chaque mois afin de permettre un accès aux Gretzois en activité qui aspirent à des changements professionnels ou doivent anticiper une fin de contrat.

À noter : Le relais emploi sera fermé du 25 juillet au 16 août 2009.

Contact :

Téléphone : 01 64 42 62 05 – Télécopie : 01 64 51 00 61

Courriel : relais.emploi-gretz@orange.fr

Desserte :

le mini-bus publicitaire gratuit dessert le relais emploi à raison de trois rotations quotidiennes, chaque matin à 9 h 00, 10 h 00 et 11 h 00

Permanence de la Mission locale du Plateau de Brie (accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire) : le jeudi matin de 9 h 00 à 11 h 45 sur rendez-vous uniquement au 01 64 43 52 90.

D'UN CHANTIER À L'AUTRE...

Patrimoine

AU CHEVET DE L'ÉGLISE

Victime des outrages du temps mais également de désordres causés par des infiltrations au niveau des vitraux et par la dégradation des enduits, l'état de l'église Saint Jean Baptiste nécessitait la réalisation de travaux de rénovation et d'embellissement. Une première intervention, conduite au printemps par une entreprise rompue à la réhabilitation d'édifices historiques, a permis de traiter le côté nord de l'édifice, sans interrompre la pratique du culte.

Après la dépose des boiseries sculptées et la reprise de l'étanchéité des vitraux, réalisée avec des techniques plus fiables que celles utilisées lors des interventions antérieures déjà anciennes, les travaux ont permis la réfection de l'enduit mural intérieur avec un produit spécifique adapté à la nature de ces murs anciens.

L'opération de rénovation et d'embellissement se poursuivra avec la programmation d'une seconde tranche de travaux, plus importante, mais indispensable pour assurer la pérennité de ce patrimoine communal.



Complexe dédié à l'enfance

NOUVEAU DÉPART POUR LE CHANTIER

Après un arrêt du chantier lié à des difficultés administratives, la construction du complexe dédié à l'enfance a repris début avril. Implanté dans le quartier de Bois Vignolles sur un terrain de 3 hectares, ce bâtiment d'une surface de 1580 m² accueillera les services périscolaires (restauration collective, accueil périscolaire et accueil de loisirs).

La mise à disposition de ce nouvel équipement moderne et fonctionnel est prévue pour la rentrée scolaire 2010/2011.



Travaux à l'hôtel de ville

L'ACCUEIL TRANSFÉRÉ EN MAIRIE ANNEXE

Les travaux de rénovation de la mairie réalisés dans le cadre d'un programme pluriannuel se poursuivront durant l'été. Ils concerneront cette année la réfection totale de la cage d'escalier et rendront le bâtiment inaccessible au public. Ainsi, durant les mois de juillet et août, l'accueil ainsi que les services état-civil et élections seront transférés en mairie annexe.





CADRE DE VIE

Adduction d'eau

UNE CENTAINE DE BRANCHEMENTS REMPLACÉE

Achévé avant les vacances de Pâques, le programme 2009 des travaux de remplacement des branchements d'eau en plomb a concerné quatre voies de la commune : les avenues des Frênes, des Genêts, des Bruyères et la rue Arthur Papon. En complément et compte-tenu de travaux engagés dans cette dernière rue afin de traiter une partie de la canalisation d'adduction d'eau, certains branchements de la rue Thiers ont également été mis en conformité. Lancé il y a cinq ans, ce programme pluriannuel a déjà permis de traiter près de la moitié des rues de la commune et le contrat de délégation de service public qui lie le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable à la Lyonnaise des eaux prévoit la mise en conformité de l'ensemble des « branchements particuliers » d'ici fin juin 2013.

Assainissement

TRAVAUX PLACE DE LA BICHE

Vétustes et à l'origine de pollutions répétitives du ru de la Buronnerie, les réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales du quartier de la place de la Biche et de ses abords ne répondaient plus aux exigences actuelles de la commune en matière de protection de l'environnement. Des négociations fermes conduites par la commune dès le début des années 2000 avec les bailleurs, propriétaires de ce site, ont permis d'obtenir enfin la réalisation d'une première tranche de travaux de mise en conformité de ces réseaux privés. Réalisée au printemps cette intervention a été complétée par des travaux de remise en état de la voirie, très attendus des résidents.

Propreté urbaine

LA COMMUNE MIEUX ÉQUIPÉE

En complément des prestations de nettoyage de voirie qui, suivant les secteurs sont réalisées chaque semaine (centre ville et grands axes) ou chaque mois (quartiers résidentiels), la commune renforce son action en matière de propreté urbaine. Ainsi, depuis le courant du mois de mai, les services techniques disposent d'un aspirateur de voirie plus particulièrement destiné au nettoyage des trottoirs, jusqu'ici réalisé manuellement. Électrique et silencieux, ce nouvel équipement qui répond aux exigences fixées par la commune tant en terme de performances techniques qu'en terme de respect de l'environnement, permettra d'assurer le nettoyage quotidien des secteurs les plus sensibles, centre ville et axes commerçants, notamment. Néanmoins, il semble tout de même bon de rappeler qu'aucun matériel, aussi performant soit-il, ne pourra palier les incivilités régulièrement constatées. Ces nouvelles dispositions, associées au respect des règles élémentaires d'hygiène et de civisme devraient permettre d'apporter une amélioration profitable à tous. Nous comptons sur vous !



ENCOMBRANTS : RESPECTEZ LES JOURS DE COLLECTE !

La collecte des encombrants en porte à porte à lieu **le premier vendredi de chaque mois**. Nous vous rappelons que pour des raisons de sécurité et de propreté, les objets ne doivent pas être sortis sur les trottoirs plusieurs jours à l'avance.

CCAS

PLAN VIGILANCE CANICULE

Conformément aux dispositions arrêtées suite à la canicule de l'été 2003, le centre communal d'action sociale recense chaque année les personnes isolées, âgées de plus de 65 ans ou handicapées. Le dossier est envoyé systématiquement aux habitants de plus de 70 ans, ceux âgés de 65 à 70 ans devant se le procurer auprès du CCAS. Cette mesure permet de réagir rapidement en cas de canicule et de proposer aux personnes concernées l'assistance et le soutien nécessaire. Néanmoins, l'expérience en témoigne, face à des situations extrêmes telles que nous avons pu en connaître, seule la vigilance de l'entourage (proches, voisins...) permet de détecter rapidement d'éventuels problèmes. En conséquence et si les conditions météorologiques de l'été le justifient, nous vous invitons à vous montrer attentif et à signaler rapidement au CCAS les Gretzois en situation difficile.

BOUGEZ AVEC LE CCAS !

Le Centre Communal d'Action Sociale propose aux Gretzois, âgés de 60 ans et plus, de participer à un cours hebdomadaire de gymnastique d'entretien. Animées par un professeur diplômé, ces séances adaptées aux capacités physiques du plus grand nombre se déroulent chaque lundi matin de 9 h 30 à 10 h 30.



EXPRESSION POLITIQUE

« Union gretzoise »

L'opposition enregistre les séances du Conseil municipal depuis avril 2008. Ainsi, nous attendons la communication d'un enregistrement rectifiant les propos de Mr. Terrenoire, tenus en juillet 2008, concernant son souhait d'accueillir sur notre territoire une aire d'accueil des gens du voyage de 150 à 200 caravanes... Perte de mémoire ou problème de fond ?

Jean-Paul GARCIA

Le coût de cette activité est d'environ 40 euros par trimestre (tarif dégressif selon le nombre de participants). Une prise en charge financière partielle est possible pour les bénéficiaires de l'AG2R.

CCAS : 1^{er} étage de la mairie annexe
Téléphone : 01 64 07 06 65



À noter...

NOUVELLE ADRESSE POUR LA MAIRIE

L'adresse de messagerie électronique de la mairie a changé. Pour contacter les élus gretzois ou les services administratifs, vous devez désormais utiliser l'adresse suivante :

contact@mairie-gretz.fr

Aux couleurs de la commune

UNE SÉRIE DE « PRÊT-À-POSTER »

Pour célébrer le 150^e anniversaire de la construction de l'école Leclerc, la commune éditera, en partenariat avec La Poste, une série d'enveloppes « prêt-à-poster », dédiée au patrimoine scolaire. Ces enveloppes seront prochainement disponibles auprès du bureau de Poste de Gretz.

« Agir ensemble pour Gretz, rassemblement des forces de Gauche »

Toute commune doit organiser un débat annuel d'orientation budgétaire décidant des priorités. A Gretz, on ne s'occupe que de la gestion quotidienne ; pas d'orientation ambitieuse adaptée aux réels besoins de notre ville ni de projet pour la jeunesse, aucun élan vers une vraie politique culturelle, aucune perspective faisant de Gretz une ville active, agréable à vivre, préparant son avenir.



INFOS PRATIQUES

Passeports

ATTENTION : NOUVELLE PROCÉDURE !

Le nouveau passeport qui comporte un composant électronique contenant deux données biométriques a fait son apparition en Seine-et-Marne. Cette évolution a conduit l'État à définir une nouvelle organisation. Ainsi, depuis le 18 mai dernier, la commune n'est plus habilitée à instruire vos demandes. Désormais, si vous souhaitez obtenir ou faire renouveler un passeport, vous devez déposer votre demande auprès de l'une des 28 communes seine-et-marnaises qui ont été équipées du matériel nécessaire :

Bray-sur-Seine, Brie-comte-Robert, Bussy-Saint-Georges, Chelles, Claye-Souilly, Combs-la-Ville, Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, Dammarié-lès-Lys, Dammartin-en-Goële, Fontainebleau, La Ferté-Gaucher, La Ferté-sous-Jouarre, Lagny-sur-Marne, Lizy-sur-Ourcq, Meaux, Melun, Montereau-Fault-Yonne, Nangis, Nanteuil-les-Meaux, Nemours, Noisiel, Pontault-Combault, Provins, Rozay-en-Brie, Savigny-le-Temple, Serris, Torcy.

Mairie de Brie-Comte-Robert

2 rue de Verdun – Téléphone : 01 60 62 64 00

Mairie de Pontault-Combault

107 avenue de la République – Téléphone : 01 64 43 47 00

Mairie de Rozay-en-Brie

9 rue Pasteur – Téléphone : 01 64 25 60 43

Sécurité

SOYEZ VIGILANTS !

La recrudescence des démarchages à domicile et des vols dits « à la fausse qualité », nous incite à vous rappeler qu'il convient de vérifier systématiquement l'identité de la personne qui frappe à votre porte en exigeant la présentation d'une carte professionnelle.

RECONDUCTION DE L'OPÉRATION « TRANQUILITÉ VACANCES »

Si à l'occasion de la période estivale (jusqu'à mi-septembre) vous quittez la commune pour quelques jours, les polices nationale et municipale vous proposent un service gratuit de surveillance de votre habitation qui prévoit des passages réguliers à votre domicile.

Pour en bénéficier, il vous suffit de renseigner le coupon d'inscription ci-dessous qui devra être retourné à l'accueil de la mairie ou au bureau de la police municipale quelques jours avant votre départ.

OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES

Bulletin d'inscription à retourner à l'accueil de la mairie ou au bureau de la police municipale

Nom et Prénom :	Téléphone domicile :
Adresse :	Téléphone mobile :

APPARTEMENT			MAISON	
Étage :	N° de porte	Code d'accès	<input type="checkbox"/> individuelle	<input type="checkbox"/> mitoyenne
			Possibilité de pénétrer dans le jardin : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Existence d'un système d'alarme : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				

Période d'absence : du au
Votre adresse durant cette période :

Personne à aviser en cas de problème ou personne en possession des clés de votre domicile

Nom et Prénom :	Téléphone domicile :
Adresse :	Téléphone mobile :

Fait à Gretz-Armainvilliers, le

Signature :

ÉTAT CIVIL

Mariages

MARS

Bernadette MARTIN et Fabrice MERLYNCK

AVRIL

Fatma ALI MOUSSA et Charles KARA

Céline BOULAND et Yasir MEHMOOD

MAI

Marine LEGOUVERNEUR et Jean-François GOUVEIA

Lauriane LEQUELLEC et François LETORT

Amal LAKBIR et Julien GUERREIRO GOMES

Paula LOPES ARELO et Jean-Philippe SANTOS

Maria ANDRADE et Jacques SOLA

Simone LAMOTTE et José CARDOSO DA SILVA

Naissances

MARS

Axel ROUSSEAU

Ynès LARADJI-MAHIEU

Lilou LEMAIRE-PÉROTIN

Julia PERALTA

Lucille CHAPEYROUT

Amine LALIBI

Nina GEGIC

Kyliane BOUTMARD

AVRIL

Louison BROSSAS

Elvin DOLLIN

Chloé FIEVET-JARRY

Soheïb ATIFI

Clément BARRAO FARLE

Enzo POUPULIER

Thomas GRONGNET

Lena DUPONT

Maïwenn POSTEL

Gabriel BENALI-COLMENARES

Maëlys HIVERT

Mathieu VIEIRA SANTOS

Chloé DERRIEN

Cennet-Sidèras GÖKPINAR

Juda AROQUIAM SUSAIRAJ

Abbygaëlle PAQUET-PREVITALI

MAI

Tyana DESILES

Axel ETIENNE

Manon GEYSSENS

Aminata & Dieneba TRAORÉ

Oviya S.KAMARAJ

Paloma MASSELIN

Décès

MARS

Adrienne CARIA

AVRIL

Roger ISSELIN

Jeannine PONSARDIN, veuve de M. RENVOISÉ

MAI

Lucienne BARTHOLOMÉ MATEU, veuve de M. BLOCH

Jean-Pierre RÉMY

Paulette CERF, veuve de M. RICHARD

Richard PILLET

Maurice GARNIER

Liliane CLOUD

Cette rubrique recense les actes enregistrés du 17 mars au 31 mai 2009.

FAITES LES BONS GESTES POUR L'ENVIRONNEMENT

- Attention aux fuites : ne gaspillez pas l'eau !
- Evitez de jeter dans l'évier des produits polluants
- Respectez les doses des produits de lavage
- Limitez l'usage des désherbants

www.lyonnaise-des-eaux.fr

N° Azur 0 810 385 385
PRIX D'UN APPEL LOCAL

du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00
et le samedi de 8h00 à 13h00

97, avenue du Général Leclerc
77170 Brie-Comte-Robert



DUVAL TERRASSEMENT • TRAVAUX PUBLICS • V.R.D. MATÉRIAUX

- TERRASSEMENT
- TRAVAUX PUBLICS
- V.R.D. MATÉRIAUX

51, rue Eiffel - ZAC Eiffel
77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Tél. 01 64 07 03 61

Fax : 01 64 07 15 22

Pour toutes vos insertions publicitaires, contactez
l'Agence de Communication des Collégiales Lyonnaises (A.C.C.L.)

Consult • Marketing • Publicité

Sébastien Tournaud - 06 10 93 40 93

Les Espaces Multi Services • 55 Boulevard de Courciville • Créteil - 93100 • 77420 Marne la Vallée (code 2)
Tél. : 01 64 42 26 30 • Fax : 01 64 42 26 41



CITROËN GRETZ

Garage Malherbe

01 64 07 14 31

Véhicules neufs et occasions

Réparation mécanique/carrosserie toutes marques

Agréé Assurances

Venez découvrir le nouveau Citroën C3 Picasso !

Citroën Gretz - Garage Malherbe - 25 av. d'Armainvilliers - 77220 Gretz - Tél. : 01 64 07 14 31 - Fax : 01 64 25 38 08 - Contact@citroen-gretz.com



Tél. : 01 64 42 57 52

Fax : 01 64 42 57 54

UNE ENTREPRISE D'INSERTION AU SERVICE DE VOTRE JARDIN

- Création / Entretien
- Taille / Elagage
- Petit terrassement
- Terrasse / Dallage
- Clôture / Muret
- Arrosage automatique

« Château de Combreux » • 77220 Tournan-en-Brie • auteuil.parc-jardins@fondation-auteuil.org

Francilienne de Gouttière

Votre Gouttière de

A à Z...

Gouttières en aluminium laqué
+ de 25 coloris



DEVIS
GRATUIT

www.goutalu.com

01 60 62 75 75

STEFAR

Profitez de nos tarifs Hiver

-20%
jusqu'au
28 février 2009

- Grille anti-feuilles
- Habillage de caisson
- Pliage en aluminium
- Planches de rives

TVA 5,5 %

STEFAR - 3bis, RD 319 - GRISY-SUISNES

BP 108 - 77253 BRIE-COMTE-ROBERT Cedex

01 60 62 75 75 - Fax : 01 60 62 75 76

SARL STEFAR au capital de 20000 € - RCS Melun 418 402 865

DEMANDE DE DEVIS GRATUIT

NOM : _____ Prénom : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

TEL : _____

S.A. SCANDELLA FRERES

Paysagiste

Elagueur



25, Allée Veuve Lindet Girard

93390 CLICHY-SOUS-BOIS

☎ **01.43.30.34.42**

Fax : 01.43.32.01.29



INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires



Votre spécialiste
Produits Frais
à prix Mousquetaires



Gagnez des **€**uros grâce à la carte
de fidélité valable dans tous les Intermarché

Lundi	14^H30 / 19^H20	
Mardi au Jeudi	9^H00 - 19^H20	sans interruption
Vendredi	9^H00 - 19^H45	sans interruption
Samedi	9^H00 - 19^H20	sans interruption
Dimanche	9^H00 - 12^H20	

25, boulevard Victor Hugo - GRETZ-ARMAINVILLIERS



à Prix Mousquetaires !!

COMMANDEZ AU N°
0 826 086 000

0,15 € TTC / litre



TÉL : 01 64 07 32 19
FAX : 01 64 07 18 28